

BON DE COMMANDE – LA CROISÉE DES CHAMPS – 15/05/2025

LA CROISÉE DES CHAMPS – INFORMATIONS CLEFS DE L'ÉVÈNEMENT :

Date : jeudi 15 mai 2025, de 08h45 à 17h00

Lieu : Bretenière (21110), AgrOnov et Magapomme.

Partenaires privés associés à l'évènement : Magapomme, Maison de l'Agriculture.

Partenaires publics : Conseil Régional de BFC, Conseil Départemental de Côte d'Or, Dijon Métropole.

Thématique principale : Intelligence Artificielle au service de l'agriculture.

Objectifs :

- Apporter des connaissances sur les innovations pour la transition, et sur les besoins terrain.
- Apporter des outils et connaissances sur le développement de l'IA au service des acteurs du monde agricole.
- Valoriser le savoir-faire et les compétences de l'écosystème dédié à l'innovation agricole à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté.
- Favoriser les rencontres entre les entreprises, les acteurs terrains et les étudiants.

Cibles :

- Entreprises de la filière agricole
- Techniciens et conseillers agricoles, décideurs des organisations.
- Etudiants de la filière agricole
- Exploitants agricoles intéressés par l'innovation et les nouvelles technologies.

OFFRE EXPOSITION – LES ENGAGEMENTS D'AGRONOV :

- Exposition dans le cadre d'un stand à l'extérieur d'AgrOnov pour les visites l'après-midi.
Prestation comprise dans le stand mis à disposition par AgrOnov :
 - Exposition en extérieur pour être au plus près du terrain
 - Une tonnelle de 3*3m à votre utilisation propre, avec alimentation électrique
 - Du matériel d'exposition – Une table haute (type mange debout) et 2 chaises hautes
- Stand digital à créer sur le site internet de l'évènement
- Posts dédiés sur LinkedIn en amont de l'évènement
- Communication sur nos différents réseaux le jour de l'évènement
- 2 tickets d'entrée à l'évènement La Croisée des Champs donnant accès à la session plénière, au Village Innovation et aux rdv BtoB
- Un suivi par l'équipe AgrOnov pour attirer vos cibles sur l'évènement et maximiser vos rdv BtoB
- Un pack 10 invitations à un tarif avantageux, à partager auprès de votre réseau de partenaires
- Une invitation gratuite à l'évènement co-organisé avec le Village by CA : conférence IA (14/03/2025 à Dijon, date en attente de validation).

OFFRE EXPOSITION AGRONOV – LES ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE CLIENTE :

- Être présent la journée de l'évènement et animer le stand la journée jusqu'à 17h.
- Fournir les différents éléments nécessaires à la communication (au plus tard, le 28/02/2025).
- Communiquer sur l'évènement au sein de votre réseau de partenaires à l'aide du kit de communication fourni.

TARIFS :

	STARTUP*	ENTREPRISE
ADHERENT AGRONOV	800 €	1 000 €
NON ADHERENT AGRONOV	1 300 €	1 600 €

*Est considérée comme startup une entreprise de moins de 3 ans et ayant un chiffre d'affaires de moins de 500 000 €



MODALITES DE REGLEMENTS

- Votre inscription sera prise en compte qu'à réception du présent bon de commande complété, accompagné du **versement de l'acompte de 50%**.
 - Le versement solde sera effectué **avant le 14 avril 2025**.
-
- Règlement par chèque à l'ordre d'AGRONOV, à l'adresse suivante : AGRONOV, 3 rue des Coulots – RD31 21110 BRETENIERE
 - Par virement - IBAN : FR 76 1100 6210 3452 1158 3443 602
Merci de mentionner la référence | La Croisée des Champs 2025

CONDITIONS D'ANNULATION POUR LES DEUX PARTIES :

Toute annulation de participation a des répercussions sur l'organisation générale. Aussi, les conditions d'annulation suivront les modalités ci-dessous :

- Pour la structure cliente :
 - o En cas de notification d'annulation reçue moins de 30 jours avant la journée dédiée à l'évènement, le solde de l'inscription restera dû auprès d'AgrOnov.
- Pour AgrOnov :
 - o En cas d'annulation de l'évènement par l'organisateur AgrOnov, l'intégralité de la somme perçue par AgrOnov sera remboursée à la structure cliente.

CESSIONS DES DROITS :

- L'entreprise inscrite ne peut céder à un tiers les droits qu'elle détient de la réservation, sauf accord écrit de l'association AgrOnov.

ASSURANCES : Selon la demande de l'organisateur, vous devez être en mesure de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif, nos employés, le service communication ou le service comptable et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

AgrOnov met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant par email : contact@agronov.com ou par courrier : AGRONOV, 3 rue des Coulots – RD31 21110 BRETENIERE



BON DE COMMANDE : OFFRE EXPOSITION LA CROISÉE DES CHAMPS 2025

Je soussigné(e)
en qualité de
de la société
des Champs 2025

confirme l'inscription
pour participation à l'évènement La Croisée

Adresse du siège social de l'entreprise :

Code Postal :

Ville :

Déclare vouloir souscrire à l'offre EXPOSITION (voir les détails associés à l'offre en Page 1 de ce document) pour l'évènement La Croisée des Champs 2025.

Déclare être **ADHERENT** d'AgrOnov à jour de cotisation en 2025 (au 28 février 2025 au plus tard)

Déclare être considéré startup (prix : 800€ net de taxe).

Déclare être considéré comme entreprise (prix : 1000€ net de taxe).

Déclare être **NON ADHERENT** au réseau AgrOnov en 2025

Déclare être considéré startup (prix : 1300€ net de taxe).

Déclare être considéré comme entreprise (prix : 1600€ net de taxe).

CONTACT(S) POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT :

Nom et prénom du référent opérationnel au sein de la structure cliente :

Fonction :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de l'adresse mentionnée ci-dessus)

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise, précédée de la mention « Lu et approuvé » :